

QUATRE VINGT septième jour du mois de décembre, mil sept
Cent quarante neuf au bourg de Noyen. En voyant parvenue les notes
soub signee surpressent de personnellement l'italy Antoine Denafy fils de feu
marital Denafy macon du bourg de Noyen qui se cheuast en fauven
depressent demeurant au village de uauais paroyse du pressent Bourg
de Noyen, de quel de son dougne. En uoite adreconu de comfessez auais
presentement de ce ou auant la present. En Coane monais agent des
suient de l'ed.; de Estienne du Belle son frere maternel labouren
du village de uauais. s'ed. paroyse pressent de qu'il ont acceptent; se auis
de la somme de cent quarante Liures qui luy este due de l'este somme
Le contract de se pour passer entre eux de ce par qu'il ont de son comfession.
Indete du 30. janvier 1746. de tout les droits qui luy pouent de ce dans les
suient de son feu pere de mere. de laquelle dite somme l'ed. Denafy a quite
la quite de macon de quite au ed. du Belle de de l'ed. de l'ed. de
generalement la quite de l'ed. Denafy de tout offere de ce au ed. de
quite general de especial sans aucune reserve ny exception Lettre
faite aux dite parties. Elle l'ont auis uoite de se paroyse de ce

par obligation de tous devoirs devoirs mentes mentes mentes
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de

Robertson & Co. Robertson & Co.

Antoine Corseby
Antoine Corseby
Antoine Corseby
Antoine Corseby

1749

Expédition
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de
de tous devoirs devoirs devoirs devoirs devoirs de

